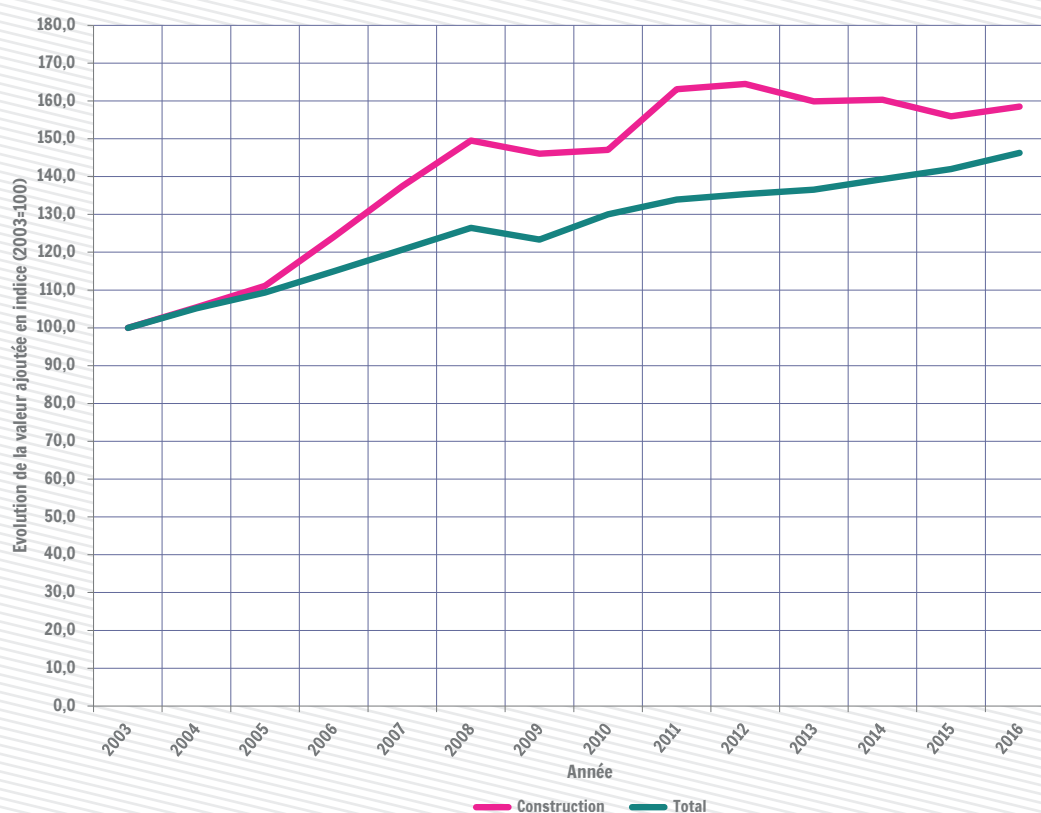


Valeur ajoutée du secteur de la construction

5,44%

En 2016, en Wallonie, 5,44 % de la valeur ajoutée est générée par le secteur de la construction

Evolution de la valeur ajoutée dans le secteur de la construction et au total - 2003-2016



Sources : Banque Nationale de Belgique - Institut des Comptes Régionaux

Avec 4 769,9 millions d'euros de valeur ajoutée en 2016, le secteur de la construction représente 5,4 % de la valeur ajoutée totale en Wallonie. À titre de comparaison, ce secteur a généré 5,3 % de la valeur ajoutée du pays.

La valeur ajoutée du secteur a augmenté de 58,5 % entre 2003 et 2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 5 %. La valeur ajoutée totale en Wallonie a crû quant à elle de 46,3 % sur la même période soit un taux de croissance annuel moyen de 4 %.

Lorsque l'on compare les évolutions de la valeur ajoutée dans le secteur de la construction et totale, on note un certain nombre de divergences. La valeur ajoutée du secteur de la construction a crû plus rapidement que la valeur ajoutée totale wallonne. Le secteur a connu une contraction en 2009, tout comme l'ensemble des secteurs. Cet effet est sans nul doute dû à la crise de 2008. Ensuite, il s'est encore contracté en 2013, avec l'arrêt de mesures de soutien. En 2016, il a connu une nouvelle augmentation.

Valeur ajoutée

du secteur de la construction

Définitions et sources

La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique. Elle est définie comme la différence entre la valeur finale de la production et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production. Par exemple, lorsqu'une entreprise vend un produit, elle achète des matières premières, des produits (semi) finis, de l'énergie, etc. Elle effectue une production à partir de tous ces éléments en les transformant, et elle utilise du travail et son capital productif. Elle crée de la valeur car la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires. La différence entre les deux représente la valeur ajoutée.

Le secteur de la construction, quant à lui, est défini de la manière suivante : construction de bâtiments, promotion immobilière, construction de routes et de voies ferrées, construction de réseaux et de lignes, construction d'autres ouvrages de génie civil, démolition et préparation de sites, travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation, travaux de finition, autres travaux de construction spécialisés.

Sources : Institut des comptes nationaux ;
Calculs : IWEPS

Pertinence et limites

Les données utilisées sont issues des comptes régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux de la Banque Nationale de Belgique. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie et les limites liées à l'établissement des comptes régionaux :

https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2016f.pdf

Pour en savoir plus : https://www.bnb.be/doc/dq/f_method/m_meth2016f.pdf

Personne de contact : **Caroline Albessart** (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2019**